



INSTRUCTIONS DE COURSE NATIONAL LASER de PRINTEMPS

FOUESNANT – 29 mai au 1^{er} juin 2014



1 Chemin de Kersentic
29170 FOUESNANT
laser.fouesnant@gmail.com
www.centre-nautique-fouesnant-cornouaille.com

National Laser de printemps
29 mai au 1^{er} juin 2014
Lieu : Baie de la Forêt - Finistère
Autorité Organisatrice : Centre Nautique de Fouesnant Cornouaille
Grade : 4

1. REGLES et GENERALITES

- 1.1. La régate sera régie par :
- 1.1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (2013/2016)*
 - 1.1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers, précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
 - 1.1.3. les règlements fédéraux.
 - 1.1.4. Une seule personne doit être à bord pendant les courses, celle dont le nom est noté sur le bulletin d'inscription.

- 1.2. La régate est ouverte à la classe LASER STANDARD sous l'appellation National Laser Standard de printemps, à la classe LASER RADIAL sous l'appellation National Laser Radial de printemps et à la classe LASER 4.7 sous l'appellation National Laser 4.7.de printemps

- 1.3. Le National Laser de printemps sert de support à la 3^{ème} étape du Challenge Universitaire Voile légère 2013/2014 dans les séries Laser Standard Homme et Laser Radial Open organisé conjointement par la FFSportU, la FFV et l'AFL pour les étudiants licenciés à la FFSportU.

- 1.4. Inscription à la régate
 Les concurrents résidant en France doivent présenter leur licence FFV valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de moins de 3 mois ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les responsables des voiliers Français portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la FFV.

Tous les voiliers doivent avoir leur numéro lisible et distinct conformément aux règles de la classe Laser.

- 1.5. Heure locale de coucher du soleil

29/05/2014 au 1/06/2014	21H15
-------------------------	-------

Le Comité de course prendra toute disposition conforme à la règle 32.1(e) des RCV de manière qu'il n'y ait plus de bateau en course après 21H15. Cependant le fait qu'un, ou plusieurs bateaux, termine sa course après le coucher du soleil ne sera pas un motif de demande de réparation au sens de RCV 62.1. (Modification de la RCV 60.1(b))

- 1.6. Horaire des marées

	Basse Mer	Coefficient	Pleine Mer	Basse Mer	Coefficient	Pleine Mer
29/05/14	-	87	05H47	11H59	86	18H00
30/05/14	00H27	85	06H23	12H37	84	18H35
31/05/14	01H05	81	06H58	13H14	79	19H10
1/06/14	01H25	76	07H34	13H51	72	19H46

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sur les vitres du bâtiment central du centre nautique côté ouest.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard 1H30 avant l'heure prévue du 1er signal d'avertissement du jour où elle s'applique, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il doit prendre effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux à terre seront envoyés sur les mâts de pavillonnerie situés à proximité du PC Course. Un de ces mâts arborera le pavillon Alpha pour le rond Alpha et l'autre le pavillon Bravo pour le rond Bravo.

- 4.2. La flamme Aperçu envoyée à terre, éventuellement avec un(des) pavillon(s) de classe, avec deux signaux sonores, signifie "la course est retardée, les concurrents doivent rester à terre" (Modification de « signaux de course »).

- 4.3. L'affalé de l'Aperçu avec un signal sonore signifie "Les concurrents doivent rejoindre leur zone de départ. Le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 45 minutes après" (Modification de « signaux de course »).
- 4.4. L'envoi du pavillon "O" avec un signal sonore signifie que l'émargement départ est ouvert. L'amené du pavillon "O" signifie que l'émargement départ est clos.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant:

29/05/14	13H15 : Avis aux concurrents fixant le format de course: 1 flotte ou 2 groupes 13H30 : Ouverture de l'émargement 14H30 : 1 ^{er} signal d'avertissement (2 courses maximum)
30/05/14	11H00 : 1 ^{er} signal d'avertissement (3 courses maximum)
31/05/14	11H00 : 1 ^{er} signal d'avertissement (3 courses maximum)
1/06/14	10H00 : 1 ^{er} signal d'avertissement (2 courses maximum)

Les heures indiquées signifient: "A disposition du Comité de Course sur l'eau pour le premier signal d'avertissement de la journée".

- 5.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3. Dimanche 1^{er} juin, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

6. FORMAT des COURSES - PAVILLONS DE CLASSE et IDENTIFICATION DES FLOTES

La classe Laser standard court en FLOTTE UNIQUE.

Pour les classes Laser radial et Laser 4.7, le format des courses dépend du nombre de concurrents inscrits. Si le nombre d'inscrits est inférieur à 100, les courses se déroulent en FLOTTE UNIQUE.

Si le nombre d'inscrits est supérieur ou égal à 100, les courses s'effectuent en 2 GROUPES. Dans ce cas, la flotte est séparée en 2 moitiés, selon une répartition quotidienne (voir 6.2), permettant d'effectuer des départs distincts.

6.1. COURSE en FLOTTE UNIQUE

- 6.1.1. Le pavillon de classe LASER STANDARD est un PAVILLON BLANC avec SIGLE LASER
- 6.1.2. Le pavillon de classe LASER RADIAL est un PAVILLON VERT avec SIGLE LASER
- 6.1.3. Le pavillon de classe LASER 4.7 est un PAVILLON JAUNE avec SIGLE LASER

6.2. COURSE en 2 GROUPES (uniquement Laser Radial ou Laser 4.7 si 2 groupes)

Dans ce format de course, les pavillons de classe sont constitués d'un pavillon identique à ceux décrits au paragraphe 6.1 surmontant une flamme de couleur qui désigne le groupe:

> Groupe JAUNE en phase qualificative ou OR en phase finale : Flamme JAUNE

> Groupe BLEU en phase qualificative ou ARGENT en phase finale : Flamme BLEUE

La régata est constituée d'une phase qualificative et d'une phase finale.

La phase qualificative se termine le soir du jour où 5 courses au moins ont été validées.

6.2.1. COURSE en 2 GROUPES - PHASE QUALIFICATIVE

Chaque jour, les concurrents sont répartis équitablement en DEUX GROUPES: JAUNE et BLEU. Les courses sont constituées de 2 départs à suivre.

Constitution des groupes:

Le 1^{er} jour, les concurrents sont répartis dans les 2 groupes selon le classement national FFV/AFL des coureurs tel qu'il est connu au soir du 19 mai 2014. Le concurrent inscrit le mieux placé est dans le groupe BLEU, le second dans le groupe JAUNE, le troisième JAUNE, puis BLEU, BLEU, JAUNE... ainsi de suite dans cet ordre.

Les concurrents étrangers ou français non classés sont répartis aléatoirement (classés 999).

Le(s) jour(s) suivant(s), les concurrents sont répartis dans les 2 groupes selon le classement général provisoire tel qu'il est connu 1 heure avant l'ouverture de l'émargement départ du jour. Le premier est placé dans le groupe BLEU, le 2^{ème} dans le groupe JAUNE, puis JAUNE, BLEU, BLEU, JAUNE... ainsi de suite selon ce principe.

Les concurrents devront porter une flamme d'identification de la même couleur que leur groupe. Cette flamme devra être fixée en tête de mat et portée pendant toute la durée des courses.

6.2.2. COURSE en 2 GROUPES - PHASE FINALE

La(Les) journée(s) de finale débute(nt) dès que 5 courses au moins ont été validées au soir du jour précédent. Si, à ce moment, les groupes n'ont pas le même nombre de courses, la ou les dernières courses validées du groupe qui en a le plus seront annulées pour rétablir l'égalité en nombre tout en respectant le minimum des 5 courses validées.

Les concurrents sont alors répartis en DEUX groupes: OR et ARGENT selon le classement général provisoire tel qu'il est connu le jour même à 8H00 du matin. Les concurrents situés dans la 1^{ère} moitié de ce classement seront dans le groupe OR (flamme JAUNE), les autres concurrents seront dans le groupe ARGENT (Flamme BLEUE). A l'issue de cette répartition, si un ou plusieurs concurrent(s) du groupe ARGENT se trouvent à égalité de point avec le dernier concurrent du groupe OR, ceux-ci seront automatiquement replacés dans le groupe OR.

6.2.3. AFFICHAGE des GROUPES

La constitution des groupes est affichée au tableau officiel avant l'ouverture de l'émargement du jour. La répartition des concurrents dans les groupes ne pourra faire l'objet d'aucune contestation ultérieure (Modification de la RCV 60.1).

6.2.4. FLAMMES

Un jeu de 2 flammes sera remis aux concurrents à la confirmation de l'inscription.

- Lors de l'émargement départ du 1^{er} jour de la phase finale, les concurrents du groupe OR devront impérativement restituer la flamme bleue et les concurrents du groupe ARGENT devront impérativement restituer la flamme jaune.

- La deuxième flamme devra impérativement être restituée à l'émargement retour du dernier jour de course.

7. ZONES DE COURSE

7.1 L'annexe A affichée au tableau officiel indique la position des zones de courses.

7.2. - Si le nombre d'inscrits en Laser Radial et Laser 4.7 est tel que les courses se déroulent en flotte unique (voir paragraphe 6.), alors toutes les classes sont regroupées sur une zone de course unique.

- Si le nombre d'inscrits en Laser Radial et/ou Laser 4.7 est tel que les courses s'effectuent en 2 groupes, (voir paragraphe 6.) alors les différentes classes sont affectées aux zones de courses suivantes :

- > Zone ALPHA Laser Standard et Laser 4.7
- > Zone BRAVO Laser Radial

7.3. Traversée des zones de courses

Les voiliers se rendant ou revenant de leur zone de course, ou dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent impérativement se maintenir à l'extérieur de l'autre zone de course en la contournant sous le vent pour ne pas risquer de perturber les courses à venir ou en cours. Toute infraction à cette consigne pourra faire l'objet d'une pénalité discrétionnaire tel que prévu à l'article 16.5 des présentes IC.

8. LES PARCOURS

8.1. Les schémas de l'annexe B précisent la forme approximative des parcours et les marques de parcours.

8.2. Désignation des parcours et leurs signaux d'identification.

Pour chaque départ, un tableau accroché à l'arrière du bateau comité de course indique le parcours à effectuer :

Parcours	Description sommaire des trapèzes	Ordre de passage des marques
TR1	Tour simple (= 1 bord de prés intérieur)	Dép→1→2→3a→5→Arr
IN2	2 bords de prés intérieurs	Dép→1→4a/4b→1→2→3a→5→Arr
IN3	3 bords de prés intérieurs	Dép→1→4a/4b→1→4a/4b→1→2→3a→5→Arr
EX2	1 bord de prés intérieur et 1 bord de prés extérieur	Dép→1→2→3a/3b→2→3a→5→Arr
EX3	1 bord de prés intérieur et 2 bords de prés extérieurs	Dép→1→2→3a/3b→2→3a/3b→2→3a→5→ Arr

8.3. Le cap compas approximatif de la première marque est, si possible, affiché sur le bateau du comité de course au plus tard avec le signal d'avertissement.

8.4. Les marques de parcours sont à laisser à bâbord sauf cas particulier des portes (voir 8.5)

8.5. Portes. Quand il y a une porte, les concurrents doivent passer entre les marques formant la porte depuis la direction de la marque précédente et contourner l'une des marques à la porte.

9. MARQUES

Les marques de départ, de parcours et d'arrivée sont définies à l'annexe B.

10. **ZONES QUI SONT DES OBSTACLES** : Abords du plateau du Scoré (balise cardinal sud).

11. LE DEPART

11.1. Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV, modifiée comme suit:

Temps	Signaux	Signification
5'	Pavillons de classe avec un signal sonore	Signal d'avertissement
4'	Pavillon "P" ou "I" ou "Z" ou "U" ou noir, avec un signal sonore	Signal préparatoire

1'	Affalée du pavillon "P" ou "I" ou "Z" ou "U" ou noir avec un signal sonore long	Dernière minute
0'	Affalée des pavillons de classe et signal sonore bref	Départ

- 11.2. Définition de la ligne de départ : Les lignes de départ sont décrites à l'annexe B
- 11.3. Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à plus de cent mètres sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements et de tous les voiliers en course.
- 11.4. Un voilier qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 11.5. Si le pavillon U a été envoyé comme signal préparatoire, aucune partie de la coque d'un bateau, de son équipage ou de son équipement ne doit être dans le triangle défini par les extrémités de la ligne de départ et la première marque pendant la dernière minute précédant son signal de départ. Si un bateau enfreint cette règle et est identifié, il est disqualifié sans instruction, sauf si le départ de la course est re-donné ou si elle est recourue ou retardée ou annulée avant le signal de départ. Ceci modifie la RCV 26, Signaux de course et la RCV 63.1. Quand le pavillon U est utilisé comme signal préparatoire, la RCV 29.1 Rappel Individuel ne s'applique pas. L'abréviation pour le score pour la pénalité sous pavillon U est UFD. Ceci modifie la RCV A11

12. CHANGEMENT DE PARCOURS

Il n'y a pas de changement de position des marques de parcours pendant la course.

13. L'ARRIVEE

Les lignes d'arrivée sont définies à l'annexe B.

Une réduction de parcours est possible conformément à la règle et aux signaux de course des RCV.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1. Application des RCV 44.1 et 44.2 (le dépôt d'un formulaire de reconnaissance d'infraction n'est pas nécessaire contrairement à la déclaration d'abandon).
- 14.2. Pénalités pour infraction à la règle 42, l'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 14.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 14.3 La pénalité de remplacement pour une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Classes	Temps limite	Temps limite avant fermeture de ligne après arrivée du 1er	Temps cible de course
Toutes	100'	20'	50'

Les bateaux qui ne franchissent pas la ligne d'arrivée dans le temps limite avant fermeture de ligne après arrivée du 1^{er} seront classés DNF (N'a pas fini). Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

Le temps cible de course est indicatif. Il ne peut pas constituer un motif de demande réparation (Modification de la RCV 60.1(b)).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bâtiment central du centre nautique. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.
- 16.2. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 16.3. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury (salle de cours sur le côté à proximité du panneau officiel), Elles commenceront si possible à l'heure indiquée au tableau officiel.
Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b). Si le Comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit, les concurrents seront informés par affichage d'une durée de prolongation.
- 16.4. Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 16.5. Les infractions aux instructions suivantes :

- a. Départ : Bateaux en attente,
- b. Traversée d'une autre zone de course (Article 7.3 des IC),
- c. Règles de sécurité,
- d. Publicité,
- e. Bateaux accompagnateurs,
- f. Evacuation des détritux,
- g. Communication radio et téléphone,

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau sauf les cas 16.5.a. et 16.5.b. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.

16.6. Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1. Le système des points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera à une exception près : le premier de chaque course marque 0 point (modification de la RCV A4).

Pour chacune des classes, 3 courses au minimum sont nécessaires pour valider la régata.

17.2. COURSE EN FLOTTE UNIQUE

Le nombre maximum de courses prévues est de DIX.

17.3. COURSE EN 2 GROUPES (uniquement Laser Radial ou Laser 4.7 si 2 groupes)

Le nombre maximum de courses prévues est de DIX.

Une course ne sera validée que si les 2 groupes (1^{er} départ et 2^{ème} départ) ont couru cette course.

Si la phase finale est mise en place (voir 6.2 des présentes IC), le dernier classé du groupe OR est placé devant le premier classé du groupe ARGENT.

17.4. COURSES PRISES EN COMPTE

Le classement général sera effectué sur le nombre de courses validées de la façon suivante:

- la totalité des courses si 1 à 3 courses ont été validées,
- sur la totalité des courses moins la plus mauvaise si 4 courses ou plus ont été validées.

17.5. PALMARES du NATIONAL LASER de PRINTEMPS 2014

❖ Outre les 3 premiers des classements scratch Standard, Radial et 4.7, les classements généraux finaux comporteront les sous-classements suivants, s'ils comportent un nombre minimum de concurrents:

> Laser Standard

- ❖ Premier "Junior" - né(e) en 1995 ou après – 10 concurrents au moins
- ❖ Premier "Apprenti master" - né(e) entre 1970 et 1979 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Master" - né(e) entre 1960 et 1969 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Grand master" - né(e) entre 1950 et 1959 – 5 concurrents au moins

> Laser Radial

- ❖ Première "féminine" - 10 concurrentes au moins
- ❖ Première "féminine Jeune" - née en 1996 ou après – 10 concurrentes au moins
- ❖ Premier "Cadet" - né(e) en 1997 ou après – 10 concurrents au moins
- ❖ Premier "Apprenti master" - né(e) entre 1970 et 1979 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Master" - né(e) entre 1960 et 1969 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Grand master" - né(e) entre 1950 et 1959 – 5 concurrents au moins
- ❖ Premier "Grand grand master" - né(e) en 1949 ou avant – 2 concurrents au moins

> Laser 4.7

- ❖ Première "féminine" - 10 concurrentes au moins

> Classement Club

- ❖ Premier "Club"

Le classement "Club" obtenu par cumul des places au scratch du meilleur LASER STANDARD, des 2 meilleurs LASER RADIAL et du meilleur LASER 4.7 d'un même club. Si un club a moins de 2 concurrents en Laser Radial ou pas de concurrent en laser standard ou laser 4.7, le ou les manquants marquent un nombre de points égal au nombre des inscrits + 1 de la classe correspondante.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1. EMARGEMENT : L'émargement est obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre pour tous les concurrents.
- Au départ, il sera ouvert environ 1 heure avant l'heure prévue de l'envoi du signal d'avertissement conformément aux signaux faits à terre (article 4.4 des présentes instructions de course) jusqu'à l'heure de ce signal d'avertissement.
 - Les concurrents qui se rendront sur la zone de course après la fermeture de l'émargement devront, avant de prendre leur premier départ signaler leur présence au bateau comité.
 - L'émargement retour est clos à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- 18.2. NON RESPECT de L'EMARGEMENT
- Non émargement départ : Le concurrent qui n'a pas émargé au départ sera classé DNS sans instruction à la première course du jour qu'il aura courue et qu'il aura fini. (Modification de la RCV 63.1)
 - Il sera également classé DNS sans instruction à chaque course auxquelles il aura participé tant qu'il ne se sera pas signalé au comité de course avant d'être en course. (Modification de la RCV 63.1)
 - Non émargement retour : Le concurrent qui n'a pas émargé au retour sera classé DNS sans instruction à la dernière course du jour qu'il a courue et qu'il aura fini. (Modification de la RCV 63.1)
- 18.3. ABANDON : Tout concurrent qui abandonne doit le signaler, dès que possible à un bateau du comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le Jury pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.
- 18.4. MATERIEL DE SECURITE : Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe ou par la réglementation en vigueur. En complément, un bout de remorquage flottant de 8 à 10 mètres est vivement conseillé.
- 18.5. PORT D'UN EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE FLOTTABILITE : Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre (Modification du préambule du chapitre 4)

19. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu n'est pas autorisé sans l'approbation du comité de course et du jugeur. Les demandes de remplacement doivent être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les voiliers doivent être en conformité avec la jauge LASER STANDARD, LASER RADIAL ou LASER 4.7. Toutes les voiles devront être présentées pour contrôle et tamponnage au moment de la confirmation des inscriptions. Les voiles doivent comporter leur numéro de voile complet, sauf dérogation écrite du jugeur.

Pendant la durée de l'épreuve, un bateau ou son équipement pourront être contrôlés à tout moment pour vérifier sa conformité.

21. BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. A l'arrivée, un bateau pointeur complémentaire pourra être stationné à proximité de la ligne d'arrivée. Quand il est à poste, un bateau pointeur arbore une flamme ORANGE. L'absence de bateau pointeur ou de signal ne peut donner lieu à demande de réparation au titre de la règle 62.1(a) des RCV (Modification de la RCV 60.1 (b)).

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels portent une flamme orange.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les bateaux des entraîneurs et autres accompagnateurs ne doivent pas se trouver dans la zone de course pendant que les bateaux sont en course :

Définition de la zone de course:

- Lorsque les bateaux sont en course, elle est comprise entre une ligne située à 100 mètres sous le vent de la ligne de départ et de ses prolongements, et d'une ligne imaginaire située à 100 mètres à l'extérieur de tout endroit où un voilier en course pourrait normalement se trouver.

- Pendant la phase d'arrivée: elle est étendue à la zone située entre la ligne d'arrivée et une ligne située à 50 mètres au vent de cette ligne.

- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

- 23.3. Si un bateau d'équipe ou bateau d'assistance ne respecte pas ces instructions une pénalité pourra être appliquée à l'un des, ou à tous les concurrents qui lui sont associés.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**
Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.
- 25. COMMUNICATION RADIO**
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
- 26. DECISION DE COURIR**
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Les Présidents des Comités de course : **Frédéric GUERIN et Frédéric BERTIN**
Le Président du Jury : **Jean-Claude BORNES**
Le jugeur d'épreuve : **Marc RENOULT**

Annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors

RRS 64.3

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

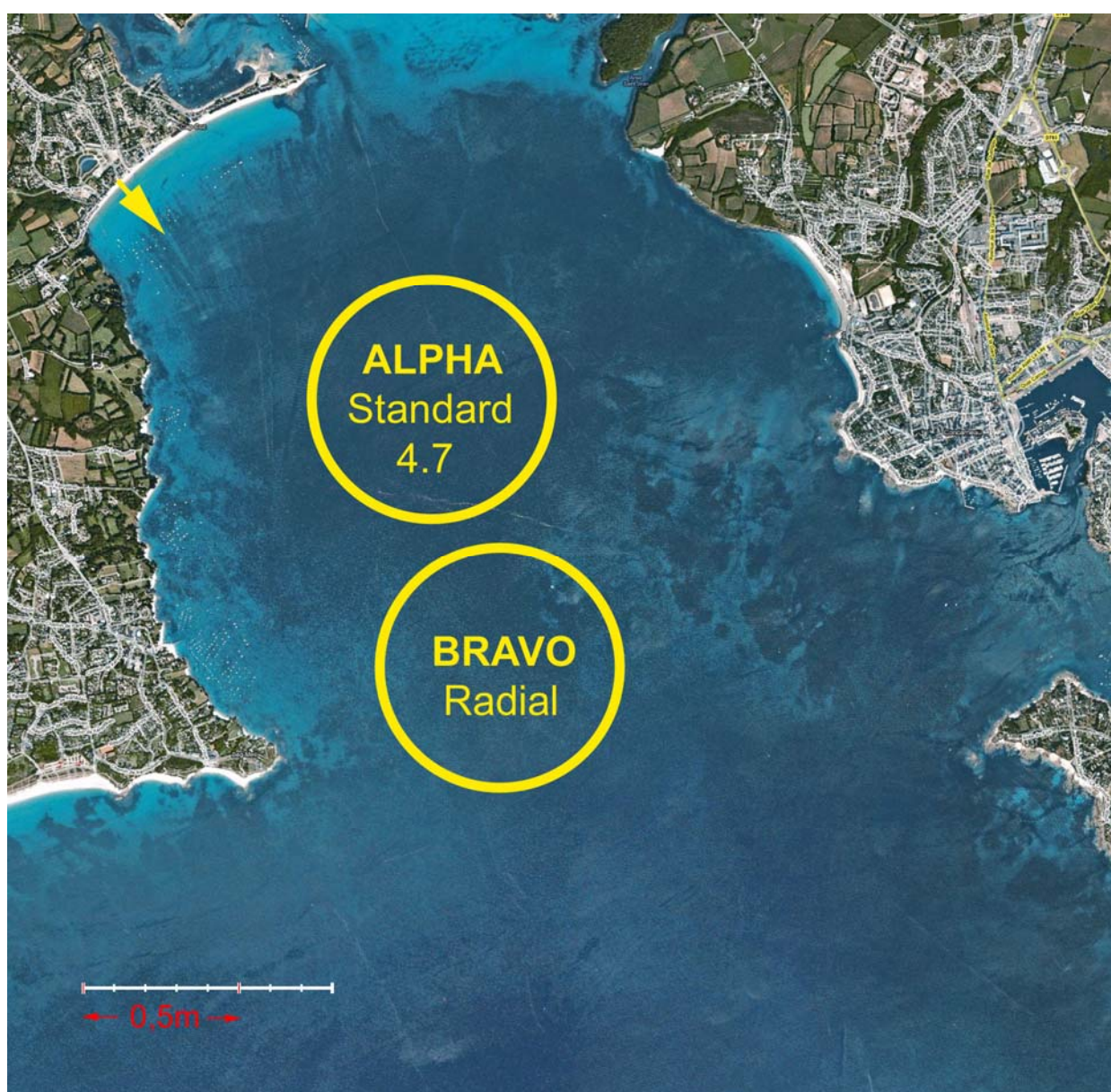
FFVoile Prescription (*): Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr



Annexe A aux instructions de course ZONES de COURSE

- Si le nombre d'inscrits en Laser Radial et Laser 4.7 est tel que les courses se déroulent en flotte unique (voir paragraphe 6. des IC), alors toutes les classes sont regroupées sur une seule zone de course voisine des zones ALPHA ou BRAVO du schéma ci-dessous.
- Si le nombre d'inscrits en Laser Radial et/ou Laser 4.7 est tel que les courses s'effectuent en 2 groupes, (voir paragraphe 6. des IC) alors les différentes classes sont affectées aux zones de courses ALPHA et BRAVO.

Les emplacements des zones de course figurant sur ce schéma sont fournis à titre indicatif :



Traversée des zones de courses : Les voiliers se rendant ou revenant de leur zone de course, ou dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent impérativement se maintenir à l'extérieur de l'autre zone de course en la contournant sous le vent pour ne pas risquer de perturber les courses à venir ou en cours. Toute infraction à cette consigne pourra faire l'objet d'une pénalité discrétionnaire tel que prévu à l'article 7.3 et 16.6 des IC.



Annexe B aux instructions de course DEFINITION des PARCOURS et des MARQUES

B1. DEFINITION DES PARCOURS

- B1.1. **Parcours TR1** : Trapèze simple (=1 bord de prés sur la boucle intérieure)
Départ → 1 → 2 → 3a → 5 → Arrivée
Ce parcours est indiqué par TR1 sur le tableau arrière du bateau comité
- B1.2. **Parcours IN2** : Trapèze avec 2 bords de prés intérieurs
Départ → 1 → Porte 4a/4b → 1 → 2 → 3a → 5 → Arrivée
Ce parcours est indiqué par IN2 sur le tableau arrière du bateau comité
- B1.3. **Parcours IN3** : Trapèze avec 3 bords de prés intérieurs
Départ → 1 → Porte 4a/4b → 1 → Porte 4a/4b → 1 → 2 → 3a → 5 → Arrivée
Ce parcours est indiqué par IN3 sur le tableau arrière du bateau comité
- B1.4. **Parcours EX2** : Trapèze avec 1 bord de prés intérieur et 1 bord de prés extérieur
Départ → 1 → 2 → Porte 3a/3b → 2 → 3a → 5 → Arrivée
Ce parcours est indiqué par EX2 sur le tableau arrière du bateau comité
- B1.5. **Parcours EX3** : Trapèze avec 1 bord de prés intérieur et 2 bords de prés extérieurs
Départ → 1 → 2 → Porte 3a/3b → 2 → Porte 3a/3b → 2 → 3a → 5 → Arrivée
Ce parcours est indiqué par EX3 sur le tableau arrière du bateau comité

B2. MARQUES de PARCOURS

B2.1. ZONE ALPHA (Laser Standard & Laser 4.7) – Canal VHF 72

De départ	Bateau viseur (voilier)
De parcours 1 et 2	Conique orange Voile sportive Cornouaille
Portes de parcours: 3a et 3b 4a et 4b	Conique orange Voile sportive Cornouaille Conique jaune Centre Nautique Fouesnant
De parcours 5	Cylindrique jaune
D'arrivée	Cylindrique fine rouge

B2.2. ZONE BRAVO (Laser Radial) – Canal VHF 77

De départ	Bateau viseur (ketch)
De parcours 1 et 2	Conique orange
Portes de parcours: 3a et 3b 4a et 4b	Conique orange Cylindrique jaune
De parcours 5	Cylindrique jaune
D'arrivée	Cylindrique fine orange

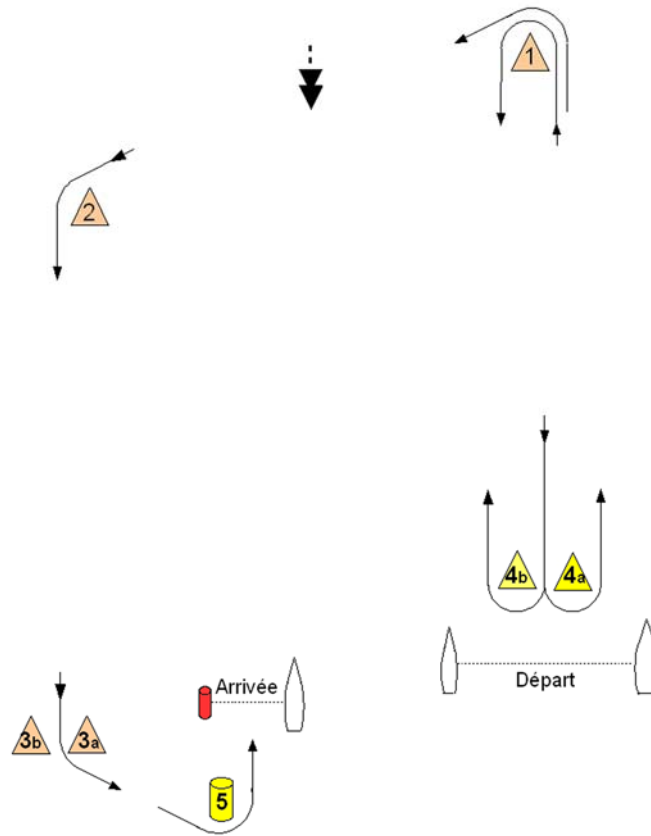
B3. DEFINITION de la LIGNE DEPART

La ligne de départ est définie par le mât portant un pavillon ORANGE sur le bateau comité de course et le mat portant un pavillon ORANGE sur le bateau viseur.

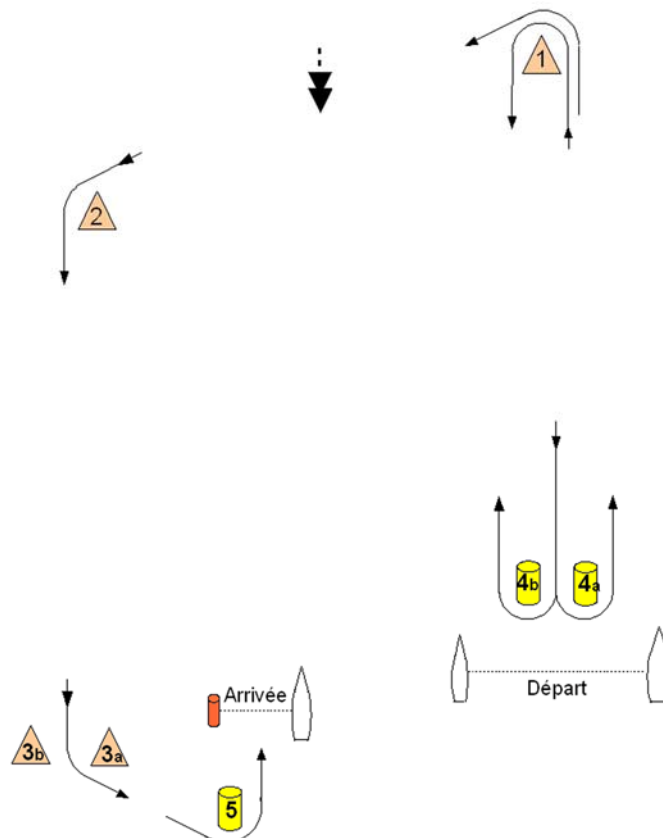
B4. DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE et REDUCTION DE PARCOURS

La ligne d'arrivée du parcours normal est située entre le mât qui porte un pavillon ORANGE sur un bateau comité-arrivée (qui arbore aussi un pavillon BLEU) à tribord et la marque d'arrivée à bâbord.

ZONE ALPHA – LASER STANDARD & LASER 4.7



ZONE BRAVO – LASER RADIAL



TRIONS NOS DECHETS EN MER COMME A TERRE



AIDEZ-NOUS A GARDER CE SITE PROPRE